

## Année scolaire 2026/2027

### **REGLEMENT INTERIEUR des classes du Préscolaire (PS - MS et GS)**

#### **A. Système scolaire**

L'Institution Jeanne d'Arc fait partie de l'ECAM (Enseignement catholique au Maroc). Elle propose un enseignement trilingue (arabe - français - anglais) dans lequel la pédagogie de projet est bien présente.

Le programme scolaire correspondant aux normes du Ministère de l'Education Nationale

#### **B. Calendrier scolaire et horaires**

L'année scolaire commence au mois de septembre et se termine fin juin. Un calendrier plus précis de la date de rentrée et de fin des cours, ainsi que le calendrier des vacances scolaires vous seront communiqués ultérieurement et figureront sur le site de l'école.

Les horaires sont aménagés pendant le mois de Ramadan.

	Heure ouverture portail	Heure de fermeture du portail	Horaires de classe
Lundi, Mardi Jeudi et Vendredi	Matin : 8h00 Après-midi : 16h00	Matin : 8h30 Après-midi : 16h30	8h30 - 16h00
Mercredi	Matin : 8h00 Midi : 12h00	Matin : 8h00 Midi : 12h30	8h30 - 12h00

**Les horaires ne sont pas flexibles : aucun enfant ne sera accepté le matin après la fermeture du portail à 8h30.**

**Les entrées et sorties des enfants se font par deux portails différents.** Les parents ou autres personnes désignées pour venir chercher l'enfant à l'école devront porter le badge remis en début d'année scolaire et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- L'accueil des enfants de Petite et Moyenne Section se fait en classe à partir de 8h15.

En début d'année, les enfants de la Moyenne Section seront accompagnés par leurs parents. Cet accompagnement se poursuivra tout au long de l'année pour les enfants de la petite section.

- Les enfants de Grande Section sont accueillis par leurs enseignantes dans la cour à 8h15
- En fin de journée, les enfants de Petite et Moyenne Section attendront leurs parents en classe à 16h00 (12h00 le mercredi). Les enfants de Grande Section se rangent dans la cour à 16h00 (12h00 le mercredi) jusqu'à ce que leurs parents arrivent.

#### **C. Journée continue - Pause repas**

Le midi, pendant la pause repas, les enfants sont pris en charge par le personnel de l'Institution Jeanne d'Arc.

Les parents ayant choisi l'option de fournir le repas de leur enfant devront apporter le pique-nique le matin avec eux sauf le mercredi. Celui-ci doit être varié, équilibré (pas de chips et de boisson gazeuse). Les récipients en verre sont interdits pour des raisons de sécurité. **Aucun repas ne sera accepté par l'administration en cours de matinée.**

#### **D. Cantine scolaire:**

Un service de restauration scolaire est proposé aux familles sera assuré par une société de restauration. L'inscription se fait au trimestre. Les repas seront disponibles à partir du mois de septembre. Le menu de chaque mois est disponible sur le site de l'école.

Les enfants de Petite et Moyenne Section feront la sieste après leur déjeuner avant la reprise de la classe.

#### **E. Service de garderie le matin et en fin de journée**

Un service de garderie au sein de l'école est proposé aux parents. Il relève d'une société extérieure. Une permanence du service de garde sera assurée dès la rentrée scolaire dans la cour pour les inscriptions. Les coordonnées de la société de garde seront disponibles sur le site de l'école.

Horaires de prise en charge des enfants par la garderie : 7h45 - 8h15 / 16h00 - 18h00 (12h00 - 14h00 le mercredi).

La Direction rappelle qu'elle n'est pas responsable des décisions des parents qui laissent leur(s) enfant(s) sur le trottoir sans surveillance après la classe, exposé(s) de la sorte aux dangers de la rue.

En cas d'empêchement involontaire, appeler impérativement l'établissement pour signaler un retard exceptionnel.

#### **F. Retard et absence**

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement et le bien-être des enfants, nous vous remercions de veiller au respect des horaires. Les retards répétés des parents le matin après 8h30 entraîneront automatiquement une non-réinscription pour l'année scolaire suivante.

Aucun enfant n'est autorisé à quitter l'école pendant les heures de cours ou avant la fin des cours. Les rendez-vous chez le médecin sont à prendre en dehors des heures de classe. Il n'y a pas de « week-end, de vacances ou de sorties anticipées ».

Un enfant entré à 8h15 sort à 16h00 ou bien, pour des raisons de convenance personnelle et **exceptionnelle**, les parents décident eux-mêmes de ne pas mettre l'enfant à l'école dès 8h15.

Toute absence, de courte ou longue durée, devra **obligatoirement** faire l'objet d'un **justificatif écrit** dès le début de l'absence ou au plus tard au retour de l'enfant.

Les parents ne doivent pas rester dans l'établissement après l'heure de la sortie des enfants.

#### **G. Transport scolaire**

Afin de répondre aux demandes des parents, l'Institution Jeanne d'Arc propose à ses enfants un transport scolaire de qualité qui respecte toutes les normes de sécurité et de ponctualité, en mettant les parents, qui souhaitent l'adopter, en contact avec la société qui le garantit. Les coordonnées de la société seront disponibles sur le site de l'école.

#### **H. Hygiène – Sécurité**

##### **1. Discipline et tenue**

La tenue normale des enfants au sein de l'établissement sera une tenue pratique et adaptée à toutes les activités de l'école, avec la tête découverte. Les jours de soleil intense, les enfants pourront utiliser un couvre-chef simple dans la cour pendant la récréation. Le port de bijoux, d'argent ou autre objet de valeur est interdit. Les enfants ne doivent apporter ni jouets personnels, ni objets électroniques à l'école. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte.

Les enfants respecteront le matériel et les locaux. Ils utiliseront les poubelles pour préserver la propreté des lieux et ils ne devront pas apporter de chewing-gum, de sucette.

##### **2. Santé**

Les enfants sont acceptés à l'école si leurs vaccinations sont à jour.

Les enfants doivent se présenter à l'école dans un bon état de santé et de propreté. Ils seraient immédiatement remis à leurs parents dans le cas contraire. **Toute maladie contagieuse doit être signalée à l'école.**

En cas de traitement médical suivi par l'enfant durant le temps scolaire, il faut avertir l'infirmière de l'école et lui remettre les médicaments accompagnés d'une prescription médicale.

**Rappel :** les parents s'engagent à prendre des rendez-vous chez le médecin en dehors des heures de classe.

### 3. Sécurité

Pendant les récréations, les enfants sont sous la surveillance des enseignantes. Il est interdit de courir dans les escaliers et de jouer dans les sanitaires.

#### I. Frais de scolarité.

Le règlement financier précise les modalités de paiement des frais d'inscription et de scolarité.

Le régisseur vous accueille à l'économat rue Abou Hanifa, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Sa signature engage les familles tout au long de l'année scolaire.

#### j. Relations famille-école

Chacun est tenu d'observer un comportement respectueux au sein de la communauté éducative. Aucun comportement violent, verbal ou physique ne sera toléré dans l'établissement, ni de la part des enfants, des familles ou des enseignants. Les rencontres entre les familles et les enseignantes doivent se faire dans un cadre professionnel, au sein de l'établissement. Les contacts téléphoniques directs entre enseignantes et parents sont interdits. Seule l'adjointe de direction du préscolaire et la secrétaire de l'école sont habilitées à contacter les parents par téléphone.

Le directeur n'acceptera pas la réinscription d'un enfant ayant posé de graves problèmes de discipline au cours de l'année scolaire.

L'Institution Jeanne d'Arc tient à entretenir un contact régulier avec les parents des enfants. Des réunions d'information sont organisées en début d'année scolaire. D'autres rencontres sont prévues en cours d'année pour la remise des dossiers ou bilans. La Direction peut recevoir sur rendez-vous les parents qui le souhaitent le jeudi après-midi.

Les parents ne sont pas autorisés à prendre des photos ou des vidéos à l'intérieur de l'établissement.

L'Adjointe de Direction du Préscolaire **Madame Karima EL KABRITI**, reçoit tous les jours sur rendez-vous pris à l'avance au secrétariat (Tél : 05 37 67 22 47 [adjointe.direction.prescolaire@jeannedarc.ma](mailto:adjointe.direction.prescolaire@jeannedarc.ma)).

 Pour suivre les activités de l'Institution, consulter son site : [www.jeannedarc.ma](http://www.jeannedarc.ma)

 La Direction peut être jointe au : 05 37 67 22 47 et/ou par email [institution@jeannedarc.ma](mailto:institution@jeannedarc.ma)

